

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*Rapports faits, au nom de la commission des naturalisations,
par M. VAN CLEEMPUTTE.*

I.

Demande du sieur ANTOINE-JEAN-BERNARD IMMINK.

MESSIEURS,

Le sieur Immink, adjudant sous-officier au 8^e régiment de ligne, est né à Ootmarssum (Pays-Bas), le 21 septembre 1810.

Depuis le mois d'août 1858, le sieur Immink est au service de la Belgique, et sa bonne conduite, en même temps que son intelligence, le font vivement recommander par ses supérieurs, à la bienveillance de la Législature.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.

II.

Demande du sieur ANTOINE-HENRI RUWEL.

MESSIEURS,

Le sieur Ruwel, maréchal des logis au 4^e régiment d'artillerie, est né à Hilvarenbeek (Pays-Bas), le 22 janvier 1825; depuis 1835, il a habité, avec ses parents, la commune de Bar-le-Duc (province d'Anvers).

Après avoir pris part à la conscription en Belgique , le pétitionnaire s'est engagé volontairement au 4^e régiment d'artillerie, le 15 mars 1845.

Sa conduite a toujours été exemplaire, et tous les rapports le recommandent vivement à la bienveillance de la Législature.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.



III.

Demande du sieur FRANÇOIS MOULINET.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, sergent au 10^e régiment de ligne, est né à Coyviller (France), le 10 frimaire an VI ; il est entré au service de la Belgique en 1834, en qualité de sergent, et s'est réengagé successivement de manière qu'il ne sera libéré du service qu'en 1852.

Ses supérieurs font l'éloge le plus flatteur de sa conduite et de sa moralité, et il est unanimement recommandé à la bienveillance de la Législature.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.

